

Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 26 mai 2026

19h30, ouverture de l'Assemblée Communale extraordinaire (ci-après AC) présidée par **M. Sylvain Bangerter, Syndic**. Il informe que l'AC sera enregistrée pour les besoins du PV, salue les 24 participants (23 avec droit de vote) qui ont répondu à la convocation ainsi que les membres du Conseil Communal et les remercie de leur présence. L'AC a été convoquée par avis dans la feuille officielle le 15 mai 2026, affiche au pilier public, « tout-ménages » et site internet ; aucune remarque n'étant formulée quant au mode de convocation, l'AC délibère valablement.

Sont excusés : M. Yann Moret, Mme Beatrice Rüegsegger, M. Erol Carrard, M. Olivier Golly, M. Hans Zimmermann, M. Patrick Michel

Sont nommés scrutateurs : M. Jean-Daniel Berchier et M. Bruno Guerra.

En préambule, suite au renouvellement des autorités et à la nomination du nouveau Syndic et Vice-Syndic, le Conseil communal se présente et nomme les dicastères choisis par chacun.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'Assemblée communale ordinaire du 22 avril 2026 (le PV n'est pas lu étant annexé à la convocation).
2. Elections pour la législature 2026 – 2031
 - a) Commission de naturalisation (5 membres)
 - b) Commission d'aménagement du territoire, des constructions et de l'énergie (3 membres – 2 membres sont déjà élus par le Conseil communal)
 - c) Commission financière (5 membres)
3. Choix du mode de convocation à l'Assemblée communale pour la législature 2026 – 2031
4. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 22 avril 2026

M. le Syndic demande s'il y a des remarques quant au contenu du PV qui a été distribué avec la convocation et mis sur le site internet de la commune. Aucune remarque n'étant formulée il en demande l'approbation.

Le PV de l'Assemblée communale ordinaire du 22 avril 2026 est accepté à main levée à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'AC pour cette approbation et la secrétaire pour la rédaction. Il profite de l'occasion pour présenter la secrétaire Isabelle Sansonnens et la boursière Mireille Marmy, personnes essentielles à la bonne marche de l'Administration communale.

2. Elections pour la législature 2026 – 2031

a) Commission de naturalisation (5 membres)

M. le Syndic informe que les 5 personnes proposées ce soir ont été contactées et ont manifesté leur intérêt pour cette tâche. Il s'agit des membres de la Commission de naturalisation de la législature 2021-2026 et ceux-ci sont prêts à continuer leur mandat. Pour information, la commission a traité plusieurs demandes de naturalisation lors de la précédente législature. Il s'agit donc de Mmes Berger Nancy, Regueiro Dominique (Conseillère communale), Soler Claudia (excusée) et MM Annen Patrick et Moret Yann (excusé). **M. le Syndic** demande si l'AC a d'autres noms à proposer. Ceci n'étant pas le cas, il demande à l'AC d'élire ces 5 personnes à main levée.

L'AC élit Mmes Berger, Regueiro, Soler et MM Annen et Moret à la Commission de naturalisation pour la législature 2026 – 2031 à main levée à l'unanimité.

b) Commission d'aménagement du territoire, des constructions et de l'énergie (5 membres)

M. le Syndic informe que 2 membres du Conseil communal doivent obligatoirement faire partie de cette commission. Mme Regueiro Dominique (Conseillère communale) et lui-même M. Bangerter Sylvain (Syndic) ont été élus par le Conseil communal et doivent être confirmés par l'AC dans cette fonction. Les 3 autres personnes proposées ce soir ont été contactées et ont manifesté leur intérêt pour cette tâche. Il s'agit de MM Ruttimann Claude, Aeberhard Grégory et Zimmermann Hans (excusé). Il demande s'il y a d'autres candidatures parmi l'AC. Ceci n'étant pas le cas, **M. le Syndic** demande à l'AC d'élire ces 5 personnes à main levée.

L'AC élit Mme Regueiro, MM Bangerter, Ruttimann, Aeberhard et Zimmermann à la Commission d'aménagement du territoire, des constructions et de l'énergie pour la législature 2026 – 2031 à main levée à l'unanimité.

c) Commission financière (5 membres)

M. le Syndic informe que les conseillers communaux ne sont pas éligibles pour cette commission et que les 5 personnes proposées ce soir ont été contactées et ont manifesté leur intérêt pour cette tâche. Il s'agit de Mme Bossart Lucie (absente), MM Carrard Erol (excusé), Danzi Kilian, Losey Jean-Marc et Michel Patrick (excusé). M. Losey ne souhaite toutefois pas poursuivre son mandat pour la totalité de la législature mais pour une période de 2 ans maximum ; ceci permettra d'assurer une période de transition avec les nouveaux membres. Il demande s'il y a d'autres candidatures parmi l'AC. Ceci n'étant pas le cas, **M. le Syndic** demande à l'AC d'élire ces 5 personnes à main levée.

L'AC élit Mme Bossart, MM Carrard, Danzi, Losey et Michel à la Commission financière pour la législature 2021-2026 à main levée à l'unanimité.

3. Choix du mode de convocation à l'Assemblée communale pour la législature 2026-2031

M. le Syndic propose de garder le mode de convocation actuel, à savoir avis dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, affichage au pilier public, tout-ménages et site internet. Il demande s'il y a des questions. Ceci n'étant pas le cas il demande à l'AC d'approuver le mode de convocation proposé pour la législature 2026 – 2031 à main levée.

L'AC approuve le mode de convocation aux assemblées communales pour la législature 2026 – 2031, à savoir avis dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, affichage au pilier public, tout-ménages et site internet, à main levée à l'unanimité.

4. Divers

M. le Syndic relève que le Conseil communal a pris ses nouvelles fonctions il y a peu de temps et que les membres se forment à leurs nouvelles tâches. Le Conseil communal fonctionne, ses membres ont une très bonne entente et il se réjouit de travailler avec eux tout au long de cette législature.

Déchets spéciaux :

M. Le Syndic passe la parole à Mme Laura Balocchi, Conseillère communale en charge de l'environnement. **Mme Balocchi** informe que le SEn (Service de l'Environnement du canton de Fribourg) invite la population de la Broye fribourgeoise à une collecte de déchets spéciaux sur le site de la voirie de la Commune d'Estavayer à Lully, ceci gratuitement. Cette collecte est organisée 2x par année, soit pour cette année les samedis 13 juin et 7 novembre, de 09h30 à 11h30. Un maximum de 20 kg est autorisé. Ces prestations sont proposées en supplément des services de la déchetterie régionale. A noter que la peinture par exemple peut toujours être rapportée dans les points d'achat, ainsi que les médicaments ou autres produits.

Fiche PSM Aéroport Payerne, consultation du 18 mai au 17 juin 2026.

La fiche et le règlement d'exploitation sont mis à l'enquête et à disposition des citoyens pour consultation à l'Administration communale ou informatiquement. Les personnes privées ou morales ainsi que les pouvoirs publics peuvent former opposition.

Fête nationale le vendredi 31 juillet 2026.

Comme à l'accoutumée la Fête nationale sera organisée par les autorités communales, le vendredi 31 juillet 2026 et aura vraisemblablement lieu à nouveau vers le pilier public. 2025 a été un beau succès avec une très bonne participation. Le repas et les boissons seront offerts. Des informations détaillées seront communiquées en temps voulu.

Accès à la chapelle

Le problème de l'accès à la chapelle pour les personnes à mobilité réduite (PMR) avait été soulevé lors d'une précédente assemblée. Le Conseil communal travaille à trouver une solution alliant l'aspect financier, le périmètre protégé de la chapelle et l'accès PMR mais n'a pas encore de proposition à faire. Ce point est donc encore en cours de réflexion.

M. le Syndic demande s'il y a encore des questions ? Il relève que la dernière assemblée extraordinaire en 2021 avait été très courte en raison du COVID et le port de masques ; celle-ci n'aura pas été très longue non plus.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** remercie chacun pour sa présence et clôt l'AC à 20h03. Il demande aux habitants de rester un moment pour partager le verre de l'amitié et une collation.

Ainsi fait à Sévaz le 27 mai 2026

Sylvain Bangerter
Syndic

Isabelle Sansonnens
Secrétaire communale